

TABLEAU SYNOPTIQUE DES AIDES A L'ALTERNANCE AGEFIPH

	PUBLICS	MONTANT DE L'AIDE ET DUREE	PERIMETRE D'APPLICATION	DATE LIMITE D'APPLICATION
AIDE MAJOREE A LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	Jusqu'à - de 1 000 € à 3 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois - 4 000 € pour un CDI	Entreprises de droit privé	Embauche à partir du 11 mai 2020 et au plus tard le 28 Février 2021
AIDE MAJOREE A LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	Jusqu'à - de 1 500 € à 4 500 € pour un contrat de 6 à 36 mois - 5 000 € pour un CDI	Entreprises de droit privé	Embauche à partir du 11 mai 2020 et au plus tard le 28 Février 2021
AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'EMPLOI D'UNE PERSONNE HANDICAPEE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	- 1 500 € âgé de moins de 18 ans et jusqu'à 21 ans - 2 000 € âgé de plus de 21 ans et jusqu'à 35 ans - 2 500 € âgé de plus de 25 ans Aide temporaire et non renouvelable	Entreprise de droit privé de moins de 250 salariés ayant embauché avant la crise sanitaire une personne en situation de handicap	Embauche avant 10/05/2020 (dé-confinement) et contrat en cours à la date de la demande qui se poursuit au-delà du 31 août 2020.
AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'EMPLOI D'UNE PERSONNE HANDICAPEE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de reconnaissance	- 1 500 € âgé de moins de 40 ans - 2 000 € âgé de plus de 40 ans et jusqu'à 50 ans - 3 000 € âgé de plus de 51 ans Aide temporaire et non renouvelable	Entreprise de droit privé de moins de 250 salariés ayant embauché avant la crise sanitaire une personne en situation de handicap	Embauche avant 10/05/2020 (le dé-confinement) et contrat en cours à la date de la demande qui se poursuit au-delà du 31 août 2020.